



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, la séance du conseil est présidée par le 1er adjoint au maire, adjoint suppléant, en l'absence du maire empêché. Dominique BEAUDET, adjoint suppléant, donne lecture dudit article.

Il précise que les décisions non urgentes ne seront pas examinées lors de cette séance.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Délibération 2019-10 : BUDGET PRINCIPAL - Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2019-11 : BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT- Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2019-12 : BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL « Chanal » -
Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2019-13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES
BUDGETS : PRINCIPAL - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT COMMUNAL
« CHANAL »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BEAUDET Dominique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. GIRAUD Christian, Maire, après s'est fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

Nombre de votants : 10

VOTES : POUR : 10

CONTRE : 0

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Résultats reportés		83 598,16	12 627,71		12 627,71	83 598,16
Opérations de l'exercice	525 607,12	529 226,64	184 011,98	90 022,70	709 619,10	619 249,34
TOTAUX	525 607,12	612 824,80	196 639,69	90 022,70	722 246,81	702 847,50
Résultats de clôture		87 217,68	106 616,99		19 399,31	
Restes à réaliser			26 505,00	27 500,00	26 505,00	27 500,00
TOTAUX CUMULES	525 607,12	612 824,80	223 144,69	117 522,70	748 751,81	730 347,50
RESULTATS DEFINITIFS		87 217,68	105 621,99		18 404,31	

BUDGET ASSAINISSEMENT

Nombre de votants : 10

VOTES : POUR : 10

CONTRE : 0

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Résultats reportés		6 056,16	10 672,67		10 672,67	6 056,16
Opérations de l'exercice	20 504,07	32 577,03	17 130,67	27 804,29	37 634,74	60 381,32
TOTAUX	20 504,07	38 633,19	27 803,34	27 804,29	48 307,41	66 437,48
Résultats de clôture		18 129,12		0,95		18 130,07
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES	20 504,07	38 633,19	27 803,34	27 804,29	48 307,41	66 437,48
RESULTATS DEFINITIFS		18 129,12		0,95		18 130,07

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL « CHANAL »

Nombre de votants : 10

VOTES : POUR : 10

CONTRE : 0

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Résultats reportés				52 290,00		52 290,00
Opérations de l'exercice	172 676,97	172 676,97	163 827,59	147 710,00	336 504,56	320 386,97
TOTAUX	172 676,97	172 676,97	163 827,59	200 000,00	336 504,56	372 676,97
Résultats de clôture		0		36 172,41		36 172,41
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	172 676,97	172 676,97	163 827,59	200 000,00	336 504,56	372 676,97
RESULTATS DEFINITIFS		0		36 172,41		36 172,41

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-14 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- Après avoir examiné le compte administratif 2018 du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

- Constatant que le compte administratif du budget assainissement fait apparaître :

↳ un excédent de fonctionnement de **18 129,12** €uros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 12 072,96 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	+ 6 056,16 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 18 129,12 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,95 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement F	0 €
Besoin de financement	= D + E 0 €
AFFECTATION = C	= G + H 18 129,12 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	18 129, 12 €

Délibération 2019-15 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- Après avoir examiné le compte administratif 2018 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

- Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

↳ un excédent de fonctionnement de 87 217,68 €uros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 3 619,52 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	+ 83 598,16 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 87 217,68 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 106 616,99 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement F	+ 995,00 €
Besoin de financement	= D + E 105 621,99 €
AFFECTATION = C	= G + H 87 217,68 €
1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement	87 217,68 €
2) H Report en fonctionnement R 002	0 €

Délibération 2019-16 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET LOTISSEMENT « CHANAL »

Le Conseil Municipal,

- Après avoir examiné le compte administratif 2018 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

- Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

↳ un excédent de fonctionnement de 0 €uros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	0 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	0 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	36 172,41 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement F	0 €
Besoin de financement	= D + E 0 €
AFFECTATION = C	= G + H 0 €
1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2) H Report en fonctionnement R 002	0 €

Délibération 2019-17 : VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 tel qu'il est présenté et équilibré en section de fonctionnement à 45 328,12 € et en section d'investissement à 21 117,95 €.

Délibération 2019-18 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CHANAL » 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2019 tel qu'il est présenté et équilibré en section de fonctionnement à 171 826,00 € et en section d'investissement à 150 313,90 €.

Délibération 2019-19 : VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le taux d'imposition des taxes directes locales pour **2019** comme suit :

- Taxe d'habitation	: 11,38 %
- Taxe foncière bâtie	: 16,00 %
- Taxe foncière non bâtie	: 41,89 %

Délibération 2019-20 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 tel qu'il est présenté et équilibré en section de fonctionnement à 575 201,51 € et en section d'investissement à 583 094,58 €.

Délibération 2019-21 : ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE.

M. le 1^{er} adjoint rappelle la décision n° 2018.65 du 8 novembre 2018 par laquelle le conseil a décidé d'acquérir le fonds de commerce de fabrication de plats à emporter, café, restaurant, épicerie, dépôt de pain, journaux auquel sont attachés les jeux à gratter et le rattachement au tabac presse de Vonnas, sis 15 Route de Rétissinge, comprenant l'enseigne « Le Coq au V'Ain », le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation.

Il informe que la licence IV de débit de boissons attachée à ce commerce est propriété de la communauté de communes de la Veyle.

Il fait part que la communauté de communes de la Veyre souhaite céder cette licence IV à la commune de Biziat moyennant la somme de 6 000 € H.T.

M. le 1^{er} adjoint invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par sept voix pour et deux abstentions,

- Décide l'acquisition de la licence IV de débit de boissons liée au bar – restaurant « Le Coq au V'Ain » situé 15 route de Rétiassing à Biziat, au prix de 6 000 € H.T,

- Dit que les frais notariés sont à la charge de la commune de Biziat,

- Autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du fonds de commerce et de la licence IV.

Délibération 2019-22 : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le 1^{er} adjoint explique qu'en raison

- du départ à la retraite de la secrétaire de mairie, il est nécessaire de faire un tuilage pendant trois mois avec sa remplaçante,

- de la nécessité de la transformation du poste d'agent administratif occupant les fonctions de gérante agence postale et accueil au secrétariat de mairie à temps non complet à temps complet à compter du 01 avril 2019

Il convient de modifier le tableau des emplois comme suit : (voir tableaux en annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** les propositions de M le 1^{er} adjoint,

- **fixe** les nouveaux tableaux des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe,

- **autorise** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

A COMPTER DU 01 AVRIL 2019

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Technique		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe ou adjoint technique principal 1 ^{ère} classe)
Service Administratif		
Secrétaire polyvalente au secrétariat de mairie et gérante de l'agence postale communale.	1	cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif principal 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe) ou cadre d'emplois des rédacteurs (grade rédacteur – rédacteur principal 2 ^{ème} classe – rédacteur principal 1 ^{ère} classe) -

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service administratif		
Secrétaire de mairie de moins de – 2000 habitants	1	cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe ou adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe) ou cadre d'emplois des rédacteurs (rédacteur ou rédacteur principal 2 ^{ème} classe ou rédacteur principal 1 ^{ère} classe)– 22 H/semaine
Service Technique		
Agent polyvalent	1	Cadres d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique principal 2 ^{ème} classe ou adjoint technique principal 1 ^{ère} classe) ou des agents de maîtrise (agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal) - 32 H/semaine
Agent polyvalent	1	Cadres d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe) – 12H/semaine
Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques (grade adjoint technique, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe) - 11 H /semaine
Service police municipale		
Garde-champêtre	1	Cadre d'emplois des gardes-champêtres (grade garde-champêtre – garde-champêtre chef– 6H50/semaine
Service Animation		
Agent polyvalent	1 1	Cadres d'emplois des adjoints animation (grade adjoint animation - 4 H /semaine) Cadres d'emplois des adjoints animation (grade adjoint animation, - 6 H 50 /semaine)

TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Technique		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques

Délibération 2019-23 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU DERNIER COMMERCE EN ZONE RURALE

M. le 1^{er} adjoint rappelle la décision n° 2018.65 du 8 novembre 2018 par laquelle le conseil a décidé d'acquérir le fonds de commerce de fabrication de plats à emporter, café, restaurant, épicerie, dépôt de pain, journaux auquel sont attachés les jeux à gratter et le rattachement au tabac presse de Vonnas, sis 15 Route de Rétiassing, comprenant l'enseigne « Le Coq au V'Ain », le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation.

Il informe que la licence IV du débit de boissons attachée à ce commerce est propriété de la communauté de communes de la Veyle.

La communauté de communes de la Veyle souhaite céder cette licence IV à la commune moyennant la somme de 6 000 € H.T.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise qu'il serait souhaitable de réaliser des travaux d'isolation et de chauffage dans ce bâtiment. Il donne lecture des devis sollicités s'élevant à 10 429 € H.T.
Le coût de cette opération – achat et travaux- est estimé à 36 029 € H.T.

M. le 1^{er} adjoint indique que la collectivité peut prétendre à une subvention auprès de la Région et invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'opération s'élevant à 36 029 € HT,
- Sollicite auprès de la Région une aide au titre du dernier commerce en zone rurale.
- Autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Informations diverses :

L'EARL du LAVOIR participera les 27 et 28 avril à l'opération de Ferme en Ferme : portes ouvertes de l'exploitation. Les pompiers seront avertis de la tenue de cette manifestation qui attire beaucoup de visiteurs.

Elections européennes le dimanche 26 mai 2019. L'assemblée procède à l'élaboration du planning de tenue du bureau de vote.

Urbanisme :

Un point est fait sur les dossiers d'urbanisme déposés depuis la séance du 7 mars 2019 :

- Permis de construire déposé par Monsieur CRANCE Jimmy et Mme BOUCHARD Justine, sur un terrain au Lotissement de Chanal,
- Certificat d'urbanisme opérationnel déposé par Mme DELORD Monique, pour le détachement de 2 lots à bâtir Route de Rétissinge.

Elaboration du PLUi : la commission urbanisme s'est réunie pour procéder à la vérification des cartes de consommation foncières. Des rectifications ont été apportées par la commission aux propositions du bureau d'étude.

Participation au forum des agriculteurs de la Chambre d'Agriculture de l'Ain : ce temps a été l'occasion d'échanges entre agriculteurs et a permis de dresser un état des lieux du territoire.

SCOT :

Les travaux d'élaboration se poursuivent. Des réunions de synthèse ont eu lieu sur 4 thèmes, suite à l'état des lieux dressé par le cabinet Urbican.

Dominique Beudet a participé à la réunion ayant pour thème armature du territoire et mobilité, Guillaume Agaty à la réunion biodiversité et environnement.

Syndicat Veyle Vivante :

Lors de la dernière réunion, il a été procédé à l'attribution du marché de travaux du Moulin Neuf. Un point a été fait sur le projet de fusion avec les syndicats de rivière de la Reyssouze et de la Chalaronne.

Communauté de Communes de la Veyle :

Lors du conseil communautaire du 25 mars 2019 à Saint-Jean-sur-Veyle, les points suivants ont été abordés :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2019
- Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 18 février 2019

1. AFFAIRES GENERALES

- Délégation au profit du Président pour la conclusion d'un accord-cadre « infrastructure informatique »
- Délégation au profit du Président pour la conclusion d'un accord-cadre « téléphonie-internet »
- **2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAVEYRIAT
- Cession de la licence IV à la commune de BIZIAT

3. FINANCES

- Vote des comptes administratifs 2018
- Vote des comptes de gestion 2018
- Affectation des résultats 2018
- Vote des budgets primitifs 2019
- Vote des taux d'imposition 2019

4. RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des emplois permanents

5. QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public : l'entreprise Babolat a procédé au changement de toutes les ampoules des points lumineux de la commune. Cette opération est effectuée de manière préventive périodiquement.

La parole est donnée aux élus :

Marie-Christine NEVORET :

Lors du conseil d'école du 12 février, les parents d'élèves ont fait remarqué le problème de ponctualité du car scolaire le matin.

Accueil en cas de grève le 19 mars 2019. 30 enfants ont été accueillis, 3 personnes étaient présentes pour les encadrer. La commission affaires scolaires se réunira prochainement pour voir comment organiser au mieux cet accueil.

Plan Politique Jeunesse de la Communauté de Communes de la Veyle

La restitution de la 1ère phase d'autodiagnostic a eu lieu les 11 et 12 mars 2019. A participé à l'atelier risques et problèmes liés à la jeunesse.

La 2^{ème} phase aura lieu le 11/04 de 18h30 à 30h30. Guillaume Agaty et Christelle Lemonon y participeront. L'ordre du jour est : regard des acteurs locaux en lien avec la jeunesse sur le territoire.

Appel à projet école numérique : notre demande de subvention a été acceptée.

Philippe MULLER :

Lors de la dernière réunion du SMIDOM, ont été abordés les points suivants :

- Approbation des comptes administratifs 2018,
- Vote du budget 2019,
- Révision des tarifs des dépôts des déchets en déchetterie pour les professionnels : un groupe de travail a été constitué,
- Avis du SMIDOM sur le plan régional de prévention et gestion des déchets,
- Problèmes soulevés par le défaut de tri des emballages en PAV,
- Conditions de rupture de convention avec Organom (amende à payer),
- Début des travaux de la déchetterie de Vonnas début fin avril : elle sera fermée au maximum 1 mois.

Bertrand MADRU :

Commission culture de la CCV le 12 mars :

Ont été abordés les points suivants :

- Présentation du Comité de Jumelage Veyle-Straubenhardt,
- Présentation du festival Festiveyle qui aura lieu les 28 et 29 juin au domaine des Planons à Saint Cyr sur Menthon,
- Point sur les intervenants musiques dans les écoles,
- Festival du film international sur le handicap = une projection aura lieu à Vonnas,
- Organisation des journées du patrimoine en septembre 2019,
- 3 artistes souhaitent organiser une exposition et sont à la recherche d'un lieu.

La séance est levée à 23h15.